



Paris, vendredi 30 avril 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/02223

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Modalités d'exploitation

Canal des Ardennes

Modification des conditions de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 03/05/2021 à 08:00 au 31/12/2021 à 17:00 - avec pour périodicité : Permanent

o Canal des Ardennes

entre les pk 38,500 (aval de l'écluse n°26 de Semuy) et pk 39,164 (écluse n°27 de Rilly-sur-Aisne) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés des modifications des conditions de navigation sur le canal des Ardennes entre l'aval de l'écluse n°26 de Semuy et l'écluse n°27 de Rilly-sur-Aisne : modification des dimensions des bateaux autorisés : 4,85 m de large (ouverture porte amont à 5,05 m), du mouillage : 1,60 m. Ils devront s'annoncer au numéro suivant : 03 24 71 44 11.

Ils sont également informés de la modification des horaires de navigation sur ce secteur comme suit :

Du 3 mai au 30 septembre 2021, à l'écluse n°27 de 9h à 18h (au lieu de 8h à 18h).

Du 1er octobre au 31 décembre 2021, à l'écluse n°27 de 9h à 17h (au lieu de 8h à 17h).

La distribution et la récupération des télécommandes d'annonces aux écluses à l'amont de Rilly-sur-Aisne s'effectuera au niveau de l'écluse n°27 par un agent de VNF.

Ils sont invités à se conformer aux prescriptions qui pourraient leur être données par les agents de Voies Navigables de France.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, 76, rue de Talleyrand, 51084 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44

Date limite d'affichage :

01/01/2022

Chef du service de gestion de la voie d'eau

Signé

Cecile RAOUX